

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2010**

Dossier N° 35/10 - Subventions de fonctionnement aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes :

Associations à caractère divers

Nom de l'Association	Subvention 2010
Médailleurs Militaires	200,00 €
ACPG Saint André	170,00 €
ACPG Canton	100,00 €
FNACA	300,00 €
Locataires J. Prévert	50,00 €
Les Fous de l'Auto	200,00 €
Au Fil de l'Eau	250,00 €
Amitiés de Seignan	50,00 €
Vignerons du Cubzaguais	100,00 €
Club des Entrepreneurs	500,00 €
Eglise de Saint André	50,00 €
Histoire et Mémoire en Cubzaguais	150,00 €
Association des Maires du Canton	865,00 €
Concours scolaire de la résistance et de la déportation	60,00 €
TOTAL	3.045,00 €

Vote acquis à l'unanimité. Abstentions de MM. PINSTON, BIROLEAU pour la subvention attribuée à l'association des Maires du Canton.

Associations à caractère Éducatif

Nom de l'Association	Subvention 2010
Maison Familiale Rurale du Blayais	110,00 €
Lycée Philippe Cousteau	600,00 €
TOTAL	710,00 €

Vote acquis à l'unanimité.

Associations à caractère Culturel

Nom de l'Association	Subvention 2010
OKEDAC	500 €
Culture Insoumise	400 €
CLAP	+ 24.000€ (1 ^{er} acompte de 16.000 € voté le 01 /02/2010)
Chorale Ars Nova	400,00 €
Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal	+ 16.000 € (1 ^{er} acompte de 17.000 € voté le 1 ^{er} /02/2010)
Comité des Fêtes	13.000 €
Cheval Bayard	50 €

Harmonie	2.500 €
Ronde des Saint André	400 € + 400 € exceptionnel
Cercle Philatélique	80 €
Loisirs et Entraide pour Tous	350 €
Mandol'in tempo	100 € + 400 € exceptionnel
AOL	1.700 €
Sympathic Club	350 €
Saint André Accueil	420 €
Bombyx du Cuvier	500 €
TOTAL	94.550 €

Vote acquis à l'unanimité. M. MIEYVILLE n'a pas pris part au vote en ce qui concerne la subvention allouée à CLAP. Mme MORAGUES et M. ARNAUD n'ont pas pris part au vote en ce qui concerne la subvention allouée au Comité des Fêtes du Cubzaguais.

M. PILARD n'a pas pris part au vote en ce qui concerne la subvention allouée au Bombyx du Cuvier.

Associations à caractère Sportif

Nom de l'Association	Subvention 2010
Racing Club Cubzaguais	8.500 €
Football Club Cubzaguais	9.600 €
Saint André Basket	3.500 €
GEF Omnisport Cubzaguais	500 € + 300 € exceptionnel voté le 1 ^{er} /02/2010 (Tournoi Badminton) + 300 € exceptionnel (Tournoi Taekwondo)
Pigeon Sport	80 €
Le Cours de Danse	150 €
Stade Cubzaguais Athlétisme	1.000 €
Sporting Club Bouliste	170 €
Saint André Arts Martiaux	3.400 € + 900 € exceptionnel - Formations.
ACCA	1.000 €
Endiablés VTT Cubzaguais	100 € + 200 € exceptionnel
Meuniers de Montalon	150 €
Adrénaline 33	200 € + 300 € exceptionnel
Club Canin	200 €
Comité d'Organisation du Circuit des Vins du Blayais	80 € Voté le 29/03/2010
TOTAL	30.630 €

Vote acquis à l'unanimité, sauf en ce qui concerne la subvention attribuée à l'ACCA pour laquelle le Groupe Demain Saint André (Mmes DE PORTBAIL et MIECAZE - MM. BOBET et POUX) se sont abstenus. M. MANSUY n'a pas pris part au vote pour la subvention allouée à GEF Omnisports Cubzaguais.

Associations à caractère Social

Nom de l'Association	Subvention 2010
ADFI	50 €
Handi Relais	250 €
Secours Catholique	650 €
Don du Sang	200 €
AIDES	300 €
Association d'aide à domicile du Cubzaguais	9.515 €
Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers	650 €
Nos Petits Lampions	200 €
Mutuelle Nationale Territoriale	230 €
TOTAL	12.045 €

Vote acquis à l'unanimité.

Dossier N° 36/10 - Régie médiathèque - Tarif.

Par délibération en date du 2 Mars 2010, la régie de la médiathèque a été élargie à l'encaissement des produits correspondant à la vente de sacs destinés au transport des documents empruntés. Il est proposé de fixer le tarif unitaire de vente de ces sacs à 0,50 €.

Adopté à l'unanimité.

Dossier N° 37/10 - Location des Salles - Modification de la régie.

Il est proposé d'élargir les compétences de la régie pour autoriser l'encaissement des produits correspondant au dépôt d'une caution lors de la remise d'un badge pour le système d'alarme.

Adopté à l'unanimité.

Dossier N° 38/10 - Régie - Location des Salles - Tarif.

Il est prévu un dépôt de caution lors de la remise d'un badge pour le système d'alarme. Il est proposé de fixer le tarif de cette caution à 14,35 €.

Adopté à l'unanimité.

Dossier N° 39/10 - Restaurants Scolaires - Tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs des restaurants scolaires applicables à partir du 1^{er} Septembre 2010 :

Quotient familial	Repas	Abonnement
Quotient inférieur ou égal à 300 €	0,15 €	2,15 €
Quotient compris entre 301 et 450 €	1,22 €	17,08 €
Quotient compris entre 451 et 600 €	1,73 €	24,22 €
Quotient compris entre 601 et 800 €	2,03 €	28,42 €
Quotient supérieur ou égal à 801 €	2,28 €	31,92 €

- Tarif hors abonnement : 2,94 €.
- Enfant hors Commune : 2,94 €
- Personnel enseignant : 3,96 €
- Personnel municipal, stagiaires et employés sous contrat dans les écoles : 2,94 €.
- Tarif autre personne : 5,38 €.

Adopté à l'unanimité.

Dossier N° 40/10 - Classe de découverte - Tarifs.

Les élèves de CE1 de l'Ecole Suzanne Lacore partent dans les Pyrénées du 27 Septembre au 1^{er} Octobre 2010.

Coût de la prestation : 225 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit, le montant de la participation des familles :

Quotient familial	Participation des familles
Quotient inférieur ou égal à 300 €	45,00 €
Quotient compris entre 301 et 450 €	56,25 €
Quotient compris entre 451 et 600 €	67,50 €
Quotient compris entre 601 et 800 €	78,75 €
Quotient compris entre 801 et 1.000 €	90,00 €
Quotient compris entre 1.001 et 1.200 €	101,25 €
Quotient supérieur ou égal à 1.201 €	112,50 €

Adopté à l'unanimité.

Dossier N° 41/10 - Accueils périscolaires - Tarifs.

La CAF impose, pour toucher la PSE (Prestation Service Enfance), d'appliquer des tarifs dégressifs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les tarifs des Accueils Périscolaires, applicables à partir du 1^{er} Septembre 2010.

Quotient familial	Enfant arrivant après 8 heures Enfant partant avant 18 heures	Enfant arrivant après 8 heures Enfant partant avant 18 heures
Quotient inférieur ou égal à 600 €.	0,75 €	1,50 €
Quotient compris entre 601 et 800 €	0,78 €	1,56 €
Quotient compris entre 801 et 1.000 €	0,82 €	1,64 €
Quotient supérieur ou égal à 1.001 €	0,86 €	1,72 €

Adopté à l'unanimité.

Dossier N° 42/10 - Transports Scolaires - Tarif.

La Commission propose de voter un tarif pour les enfants qui utiliseront le service à partir du 1^{er} Janvier 2011. Ce tarif pourrait être fixé à 32,49 €, soit 5,4156 x 6 mois.

Adopté à l'unanimité.

Dossier N° 43/10 - Ecole multisports - Tarif.

Il est proposé de fixer à 39,47 €, le tarif de l'école multisports, pour la période comprise entre le 1^{er} Octobre 2010 et le 30 Juin 2011.

Adopté à l'unanimité. (Mme MIECAZE n'a pas pris part au vote).

Dossier N° 44/10 - Ateliers d'expression - Tarif.

Il est proposé de fixer à 45 €/trimestre le tarif des ateliers d'expression (Arts Plastiques et Théâtre) pour la période comprise entre le 1^{er} Octobre 2010 et le 30 Juin 2011.

Adopté à l'unanimité. (Mme MIECAZE n'a pas pris part au vote).

Dossier N° 45/10 - Loisirs Jeunes - Tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les tarifs des loisirs jeunes pour la période comprise entre le 5 Juillet 2010 et le 30 Juillet 2010 :

Quotient Familial	Journée sur place	Journée avec sortie	Abonnement semaine 5 Jours	Abonnement semaine 4 Jours
Quotient inférieur ou égal à 450 €	4,00 €	8,00 €	22,00 €	17,60 €
Quotient compris entre 451 € et 600 €	5,00 €	10,00 €	28,00 €	22,40 €
Quotient compris entre 601 € et 800 €	6,00 €	12,00 €	35,00 €	28,00 €
Quotient compris entre 801 € et 1.000 €	7,50 €	15,00 €	50,00 €	40,00 €
Quotient Compris entre 1.001 € et 1.200€	9,00 €	18,00 €	60,00 €	48,00 €
Quotient supérieur ou égal à 1.201 €	11,00 €	22,00 €	70,00 €	56,00 €

Adopté à l'unanimité.

Dossier N° 46/10 - Fonds de Solidarité pour le Logement (GIP/FSL) - Participation 2010.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire :

- à signer la Convention financière 2010 avec le Groupement d'Intérêt Public chargé de gérer les fonds d'aide aux impayés de loyer, d'énergie, d'eau et de téléphone.

- à procéder au mandatement des participations communales suivantes :

- 3.633 € pour le Fonds Logement.
- 1.730 € pour le Fonds Energie.

Adopté à l'unanimité.

Dossier N° 47/10 - Résidence Le Montesquieu - Déclassement et cession de terrain - Incorporation de voie privée.

A l'occasion de la construction du lotissement « les jardins de Lucias », l'emprise du Chemin de Lucias a été modifiée.

Depuis, face à ce lotissement, la SNC ERMAXIA a été autorisée par arrêté municipal en date du 3 Mai 2007, à construire une résidence de 31 logements, nouvellement dénommée « Résidence Le Montesquieu ».

- L'opération autorisée prévoyait que l'emprise d'origine du Chemin de Lucias soit cédée à la Société afin de recevoir une partie de son projet.

Il convient à cet effet au préalable, de déclasser du domaine public de la Commune la parcelle correspondante. Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le déclassement des voies communales est prononcé par le Conseil Municipal et dispensé d'Enquête Publique préalable lorsque l'opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Il est proposé au Conseil Municipal de prononcer le déclassement de l'emprise d'origine du Chemin de Lucias et d'autoriser sa cession à la SCI Résidence le Mascaret, propriétaire du terrain de la résidence.

- L'opération autorisée prévoyait également la création d'une voie permettant l'accès à la résidence, et destinée à être reliée dans le futur à la rue Jacques Prévert.

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager la procédure préalable à l'incorporation dans le domaine public communal de cette nouvelle voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

→ En ce qui concerne le déclassement et la cession de l'ancienne emprise du Chemin de Lucias

- prononce le déclassement de 270 m² du domaine public de la Commune, correspondant à l'ancienne emprise du chemin de Lucias ;
- dit que la cession de ce terrain à la SCI Résidence le Mascaret intervient à titre gratuit ;
- désigne la SCP Arnaud VIOSSANGE / Julien LATOUR, 54 rue Nationale à Saint André de Cubzac, comme Notaire dans cette affaire ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété correspondant ainsi que toutes les pièces et tous documents y afférents.

→ En ce qui concerne la nouvelle voie créée :

- accepte le principe de classement dans le domaine public communal de cette voie cadastrée section AS 265 P d'une contenance de 1117 m² ;
- dit que cette décision est prise, sous réserve :
 - o de l'engagement de la SCI Résidence Le Mascaret à en céder gratuitement l'assiette ;
 - o de l'enquête publique prévue par les textes en la matière, qui sera prescrite par Monsieur le Maire après l'achèvement de la Résidence Le Montesquieu.

Adopté à l'unanimité.

